

## CAP Assistant(e) technique en milieux familial et collectif

## Fiche récapitulative des notes proposées aux épreuves pratiques

Identification du candidat :	Etablissement de formation :
------------------------------	------------------------------

Nature de l'épreuve	Report des notes figurant sur les grilles d'évaluation	Calcul de la note finale	Note coefficientée
<b>Epreuve EP1 : Service aux familles (pratique), coefficient 6</b>	Note obtenue sur 20 :	<b>Note sur 20</b>	<b>Note obtenue sur 120 :</b>
Epreuve EP2 : note obtenue en centre de formation, 1 <sup>ère</sup> partie « activités de production alimentaire », coefficient 1,5	Note obtenue sur 20 :	Note calculée sur 5 points = (a)	
Epreuve EP2 : note obtenue en centre de formation, 2 <sup>ème</sup> partie « entretien du linge et des vêtements », coefficient 1,5	Note obtenue sur 20 :	Note calculée sur 5 points = (b)	
Epreuve EP2 : note obtenue en PFMP, coefficient 3	Note obtenue sur 20	Note calculée sur 10 points = (c)	
<b>Total Epreuve EP2, Service en collectivités, coefficient 6</b>		<b>Note sur 20 = (a) + (b) + (c)</b>	<b>Note obtenue sur 120 :</b>

*Remarque : la note de Vie Sociale et Professionnelle, comptabilisée en EP1 est reportée par les correcteurs de PSE selon les consignes données par la Division des Examens et Concours.*

**Un dossier est constitué pour chaque candidat.**

Chaque dossier doit comprendre :

- Les grilles de notation des épreuves EP1 et EP2.
- La fiche d'appréciation en milieu familial
- Le document récapitulatif des PFMP, signé du chef d'établissement

Les dossiers sont archivés jusqu'à la session suivante dans l'établissement d'origine des candidats.